

DELIBERATION N° 5FI / 2016

OBJET : Structure budgétaire 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du 5 JUILLET 2016

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que **32 membres** étaient présents ou représentés sur les 32 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - **29** voix favorables
 - **1** voix défavorable
 - **2** abstentions
 - **0** refus de vote

Le Conseil d'Administration **adopte la structure budgétaire détaillée de 2017**
(cf document joint)

Toulouse, le 7 juillet 2016
La Présidente de l'Université,

